

LE PARLEMENT ET LA GUERRE DU GOLFE  
Par Jean-Michel BOUCHERON  
Président de la Commission de la Défense

Fort heureusement l'expérience du fonctionnement du Parlement en période de guerre est rare dans notre histoire. Il fallait donc inventer des procédures nouvelles pour que celui-ci joue son rôle.

La fonction de la Commission de la Défense consiste à informer la représentation nationale, à contrôler l'action du gouvernement, à donner son avis sur les décisions de l'exécutif, à construire le consensus, à faire connaître à nos hommes le soutien de la nation, à tirer les conclusions du déroulement des opérations.

Au cours de la dernière quinzaine du mois de juillet nous apprenions que l'Irak massait des troupes importantes aux frontières du Koweït. Cette information, rendue publique par les Américains nous était confirmée par la D.G.S.E. Les diplomates français, américains et surtout arabes présents sur la zone concluaient à une gesticulation diplomatique de Saddam Hussein pour organiser les pressions financières sur le Koweït et certains pays arabes.

L'invasion du Koweït le 02 août fut donc une surprise non pas par manque d'informations militaires, mais parce que l'ensemble des observateurs internationaux avait mal interprété les intentions réelles de Saddam Hussein.

Dès cette date, la Commission de la Défense est entrée en action. Du 2 août au 15 janvier, son action a consisté à vérifier sur place la mise en place du dispositif français et à en informer le Parlement.

Trois missions de la Commission se sont rendues à Djibouti, dans un premier temps, il s'agissait de vérifier le fonctionnement de l'embargo naval, puis en Arabie Saoudite et dans les Emirats au fur et à mesure que se déployait notre dispositif. J'ai moi-même accompagné le Président de la République lors de son voyage dans le Golf Persique : Arabie Saoudite et Emirats Arabes Unis.

Simultanément, une première réunion de la Commission de la Défense se réunissait le 16 août. Dès septembre, le rythme des réunions hebdomadaires était atteint, inaugurant une série ininterrompue d'une trentaine de séances plénières dont la moitié en présence du Ministre.

La date de l'ultimatum du 15 janvier approchant, la Commission de la Défense se réunissait pour préparer la séance plénière de l'Assemblée Nationale. Le 15 janvier cette réunion de la Commission confirmait le votre qui devait avoir lieu quelques heures plus tard dans l'hémicycle : à savoir un consensus quasiment total de la représentation nationale pour approuver la ligne fixée par le Président de la République.

A partir du 16 janvier, et alors que nous étions hors session parlementaire, le rythme des réunions d'information et contrôle du parlement c'est accéléré, prenant quatre formes.

1° En tant que Président de la Commission de la Défense, cinq réunions par semaine me faisaient rencontrer successivement le Chef d'Etat Major particulier du Président de la République, le Secrétaire Général de l'Elysée, le Ministre de la Défense, le Premier Ministre et un des Chefs d'Etat Major. Quelques rencontres avec le Directeur de la D.G.S.E. ont également été organisées

2° Une réunion hebdomadaire de la Commission de la Défense était convoquée, où le Ministre lui-même était auditionné. Les quelques réunions où le Ministre ne pouvait être présent, j'informais moi-même la Commission sur l'état de la situation.

3° Les Députés non-membres de la Commission de la Défense ont été associés à quelques reprises aux travaux de la Commission faisant passer le nombre des participants de 60 à 300. Simultanément, le Ministre des Affaires Etrangères et les conseillers du Premier Ministre et du Président de la République répondaient aux invitations des différents groupes politiques de l'Assemblée Nationale.

4° Six parlementaires, chargés de questions spécifiques, ont rencontré les militaires compétents et se sont rendus sur place : suivi des problèmes de l'Armée de Terre, de la Marine, de l'Armée de l'Air, du service de Santé des Armées, des problèmes de logistique et des problèmes d'interopérabilité entre les états majors alliés.

De cette période nous pouvons tirer la conclusion que le pari difficile d'une information ample et surtout en temps réel du Parlement a été gagné. La confidentialité des informations données parfaitement respectée. Ces procédures sans doute lourdes, mais indispensables, ont été le ciment d'un consensus puissant démontrant la fiabilité de nos institutions et l'esprit de responsabilité d'un monde politique trop souvent décrié par ailleurs.

Les leçons que nous tirons de ce conflit sont essentiellement la confirmation de besoins déjà exprimés et en partie intégrés dans la Loi de Programmation Militaire. Nous en tenant aux principaux thèmes, je citerais

1° La nécessité de disposer de moyens indépendants de renseignement. Ceci pose essentiellement le problème des moyens d'observation spatiaux et d'information d'origine humaine.

2° La nécessité de disposer d'un système de projection de matériel semi-lourd plus puissant qui ne nous ont pas fait défaut parce que les délais de déploiement ont été longs.

3° La nécessité de disposer d'unités de projection entièrement professionnalisées puisque l'expérience a prouvé que l'utilisation du contingent sur un théâtre extérieur lointain n'était pas souhaitable.

4° La nécessité que s'instaure un débat sur les exportations mondiales d'armement est nécessaire. Le seul endroit qui puisse déboucher sur des mesures crédibles est l'O.N.U. Un observatoire des déséquilibres stratégiques régionaux pourrait être mis en place, permettant de limiter le suréquipement en armements offensifs d'un pays dont la volonté d'hégémonie sur une région apparaîtrait évidente. C'était le cas de l'Irak.

5° La nécessité de concevoir un système européen d'intervention qui est techniquement réalisable mais qui impose, bien entendu, une cohérence politique et diplomatique qui est encore à construire.

Ce conflit terminé, commence pour la Commission de la Défense et le Parlement le travail d'évaluation du comportement des matériels et de l'efficacité de notre organisation militaire. Les leçons militaires du conflit et l'analyse des bouleversements géopolitiques à l'Est et au Sud déboucheront en 1992 sur le vote d'une nouvelle Loi de Programmation Militaire réorientant nos grands programmes et adaptant notre armée au nouveau contexte pour lui permettre de réaliser la mission définie par le Président de la République : assurer quoi qu'il arrive la sécurité et le rang international de la France.